

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 septembre 2017

Date d'affichage 21 septembre 2017

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 21 (+ 7 procurations)
votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171005-DEL_17_09_27_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

Excusés : Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ENTRE LES COMMUNES DE LA FERTE-BERNARD ET CHERRE : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2013 autorisant la mise à disposition des agents de la Police Municipale et de leurs équipements entre les communes de la Ferté-Bernard et Cherré,

Vu la délibération de la Commune de Cherré en date du 7 octobre 2013 autorisant la signature de cette même convention

Vu la délibération de la Ville de la Ferté-Bernard en date du 8 avril 2015 portant recrutement d'Agents de Surveillance de la Voie Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Cherré en date du 22 juin 2015 autorisant la signature d'un avenant à la convention afin d'y intégrer la mise à disposition des Agents de Surveillance de la Voie Publique recrutés par la commune de la Ferté-Bernard,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2015 autorisant la signature de ce même avenant,

CONSIDERANT que cette mise à disposition arrive à son terme le 31 octobre 2017,

CONSIDERANT le bilan positif de cette mise à disposition,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoint, à :

- Signer la convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale et de leurs équipements avec la commune de Cherré, avec effet au 1^{er} novembre 2017.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Didier REVEAU